

Décision du Président n° 2024-01-004

Objet : Annulation d'émission de titres - Monsieur Adrien LOSAY –
Site administratif - 15 rue Crech Ugen 22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE.

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 16 juillet 2020 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020 et DEL 2021-03-032 du 23 mars 2021 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu le bail professionnel signé entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Monsieur Adrien LOSAY le 15 février 2023, pour l'occupation d'un bureau sis 15 rue Crech Ugen sur la commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Président, par délégation, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Considérant que les diverses pannes de chauffage, survenues du 31/10/2023 au 06/11/2023, du 14/11/2023 au 29/11/2023, ainsi que le 06/12/2023 sur le site de BELLE-ISLE-EN-TERRE, ont fortement impacté l'activité de Monsieur Adrien LOSAY, praticien en médecine traditionnelle Japonaise ;

DECIDE

Article 1 : D'annuler l'émission des titres concernant le loyer et les charges dus par Monsieur Adrien LOSAY pour le mois de mars 2024.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 12 FEV. 2024

Le Président
Vincent LE MEAUX

